

Clermont-Ferrand, le 9 mai 2021

Chères adhérentes, chers adhérents,

Toute l'année nous avons espéré reprendre les cours de Yoga, Pilates, Gym, Chorale, en présentiel, malheureusement la crise sanitaire ne nous a pas donné raison... Nous avons mis en place des séances en visio (sauf pour la Chorale) mais certain.e.s d'entre vous n'ont pas pu en profiter.

Nous vous informons toutes et tous d'une décision prise par le Conseil d'Administration qui a voté un remboursement partiel pour les adhérent.e.s qui ne se sont jamais connectés en visio.

Le montant de ce remboursement a été calculé à hauteur de 70% du montant de l'inscription pour chaque activité. Quelques précisions sur le calcul et sur le choix du pourcentage de remboursement :

- La cotisation de 8,00 €, nécessaire au fonctionnement de l'Amicale, n'est pas remboursable,
- La licence/assurance (14,28 € / 19,40 € selon l'activité), reversée à l'Ufolep, n'est pas remboursable.

La base de remboursement est calculée à partir du montant réellement payé pour la ou les activité(s).

Le pourcentage proposé a été calculé au plus juste pour ne pas déséquilibrer notre budget, tout en tenant compte :

- Du total des prestations versées aux différents intervenants qui ont assuré les séances sur Zoom auxquelles vous avez été nombreux à participer ;
- Du fonds de réserve de l'Alab des années antérieures.

Les adhérent.e.s qui n'ont participé à aucune séance Zoom peuvent demander le remboursement. Pour cela, il suffit de nous écrire, **avant le 11 juin 2021**, en joignant une enveloppe timbrée, libellée à votre adresse, à : ALAB, 2 rue Saint Simon, 63000 Clermont-Ferrand (boîte aux lettres devant la conciergerie de l'école élémentaire Aristide Briand).

Après réception de votre courrier, vous recevrez, avant fin juin 2021, le chèque de remboursement. Nous vous demanderons de l'encaisser **avant fin juillet 2021** de façon à ce que cela soit intégré dans la comptabilité 2020-2021 de l'Amicale.

Malgré toutes les difficultés rencontrées cette année, l'ensemble des membres du Conseil d'Administration de l'Amicale espère vous retrouver nombreux en septembre. (Il sera possible de vous pré-inscrire pour la saison 2021-2022, par mail à partir du mardi 15 juin ; vous serez informé.e.s début juin des modalités à suivre.)

Nous profitons de ce courrier pour remercier sincèrement l'ensemble des intervenants qui ont su s'adapter très rapidement à ce nouveau mode d'enseignement et qui ont dispensé des cours de qualité. Nous remercions également tou.te.s les participant.e.s qui ont fait confiance à ce nouveau mode de fonctionnement virtuel.

Amicalement vôtre.

Frédéric BANDA
Président

